



Question écrite

GAFAM : quelle dépendance de la Ville de Delémont ?

Le terme GAFAM provient des cinq plus grandes multinationales du numérique (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft). Les services offerts par ces dernières sont tous basés sur la dématérialisation des outils dans le « nuage » (« cloud » en anglais). Physiquement, les centres de données qui forment ce cloud ne sont pas nécessairement situés en Suisse et ne sont donc pas soumis aux lois de notre pays.

S'agissant de multinationales américaines, elles sont soumises à des lois restreignant drastiquement la protection des données. Ces lois autorisent typiquement l'administration américaine à consulter nos données et métadonnées, à travers nos courriels, photos, chats audio et vidéos, historiques de navigation et de recherche

Cette période de semi-confinement est propice pour observer notre utilisation accrue des services et outils des GAFAM, malgré les critiques qui leur sont adressées notamment à cause de leur dominance sur le marché des services et outils numériques.

Prenons l'exemple du choix d'un outil de visioconférence, le dilemme est posé entre avoir recours à l'un des outils appartenant aux GAFAM ou à des solutions élaborées pour garantir la protection des données des utilisateurs, mais n'offrant peut-être pas une qualité d'échange suffisante pour une utilisation en grands groupes. Par ailleurs, l'enseignement à distance s'est également vu utiliser plusieurs outils de communication qui ne sauraient respecter les données des élèves et de leurs enseignants (Whatsapp, Meet, Teams, Skype, ...).

Certains cercles scolaires de la région ont aussi simplement jeté leur dévolu sur Google en mettant à disposition des Chromebooks aux élèves et aux enseignants. Ces ordinateurs, faciles d'utilisation, comprennent bien évidemment toute la panoplie des fonctionnalités du géant américain (courriel, cloud, gestionnaire de photos, recherche, agenda, GPS, etc.).

Les réseaux sociaux formatent d'ores et déjà le cerveau de nos enfants, nous pouvons donc nous demander si les GAFAM étendront bientôt leur hégémonie sur notre système scolaire ?

Nous demandons au Conseil Communal de nous renseigner sur les interrogations suivantes :

- Quelle dépendance l'administration communale a-t-elle vis-à-vis des GAFAM ?
- Dans quelles mesures les établissements scolaires de Delémont utilisent-ils les services et outils des GAFAM ?
- Le Conseil communal estime-t-il possible, à l'échelle de la commune, ou au moyen d'un regroupement, de sortir de la dépendance numérique américaine et reconstruire une informatique locale et sécurisée ? Qu'entend-il entreprendre dans ce domaine ?

Delémont, le 30 novembre 2020

Pour le groupe socialiste,
Maël Bourquard

A. Schmitz
H. Noeder
P. Bourquard
D. Grossod
P. Bourquard
T. Kuhn
T. Buitler
C. B. Müller
R. Beaud